

Fait à Montréal le quatorzième jour du mois de juin mil neuf cent cinquante-quatre, en un seul exemplaire, en langues française, anglaise et espagnole, chacune faisant également foi. Le présent Protocole sera déposé dans les archives de l'Organisation de l'aviation civile internationale et des copies certifiées conformes en seront transmises par le Secrétaire général de l'Organisation à tous les États parties à la Convention relative à l'aviation civile internationale faite à Chicago le sept décembre 1944, ainsi qu'aux autres États signataires de ladite Convention.

WALTER BINAGHI

Président de l'Assemblée

CARL LJUNGBERG

Secrétaire général de l'Assemblée

Convention on Damage to Aircraft
Aircraft to Third Parties on the Surface

Done at Rome October 7, 1952

Signed by Canada May 26, 1954

Instrument of ratification of Canada
deposited January 16, 1956

In force for Canada February 4, 1956

Convention sur les dommages causés aux tiers
à la surface par les aéronefs

Fait à Rome le 7 octobre 1952

Signée par le Canada

Instrument de ratification
le 16 janvier 1956

En vigueur pour le Canada